



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **20 décembre 2023**

Objet : Convention de mise à disposition du cinéma Marcel Pagnol entre l'association THÉÂTRE 71, Scène Nationale de Malakoff et la ville de Malakoff au titre de l'année 2023-2024

Nombre de membres composant le conseil : <b>39</b>	<b>N° DEL2023_115</b>
En exercice: <b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents: <b>28</b>	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat): <b>11</b>	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat): <b>0</b>	

L'an deux mille vingt trois, le vingt décembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - M. Antonio Oliveira -  
Mme Bénédicte Ibos - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -  
Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad - M. Farid Hemidi -  
Mme Catherine Morice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -  
M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - Mme Nadia Hammache -  
M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant -  
M. Anthony Toueilles - M. Hugo Poupard - M. Gilles Bresset -  
M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman -  
M. Stéphane Tauthui

### **Avaient donné mandat :**

Mme Vanessa Ghiati à Mme Jacqueline Belhomme  
M. Saliou Ba à Mme Sonia Figuères  
Mme Virginie Aprikian à Mme Corinne Parmentier  
Mme Fatiha Alaudat à M. Farid Hemidi  
Mme Carole Sourigues à M. Antonio Oliveira  
M. Michaël Goldberg à M. Rodéric Aarsse  
M. Pascal Brice à M. Loïc Courteille  
Mme Tracy Kitenge à Mme Catherine Morice  
M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot  
Mme Fatou Sylla à M. Jean-Michel Poullé  
Mme Charlotte Rault à M. Olivier Rajzman

Secrétaire de séance : Mme Muret en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff



## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 20 décembre 2023

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2023\_115

Objet : Convention de mise à disposition du cinéma Marcel Pagnol entre l'association THÉÂTRE 71, Scène Nationale de Malakoff et la ville de Malakoff au titre de l'année 2023-2024

#### **Le conseil municipal,**

#### **L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

**Vu** la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu** les statuts de l'association « Théâtre 71 » de la Scène Nationale de Malakoff ;

**Vu** la convention d'objectifs et de moyens 2022/2025 entre l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris et l'association « Théâtre 71 » de la Scène Nationale de Malakoff et la ville de Malakoff ;

**Vu** le projet de convention entre la Ville de Malakoff et l'association « Théâtre 71 » de la Scène Nationale de Malakoff relative à la mise à disposition du cinéma Marcel Pagnol pour les services de la ville de Malakoff, les associations de Malakoff, ou les collectifs d'habitants de la ville de Malakoff pour 9 jeudis pour l'année scolaire 2023/2024, annexé à la présente délibération ;

**Vu** l'avis des commissions municipales compétentes ;

**Considérant** le partenariat historique existant entre la ville de Malakoff et l'association « Théâtre 71 » de la Scène Nationale de Malakoff ;

**Considérant** l'intérêt de poursuivre ce partenariat dans le champ du cinéma avec la mise à disposition du cinéma Marcel Pagnol ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** la convention de partenariat pour l'année scolaire 2023/2024 entre la Ville de Malakoff et l'association « Théâtre 71 » de la Scène Nationale de Malakoff relative à la mise à disposition du cinéma Marcel Pagnol, annexée à la présente délibération.

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, annexée à la présente délibération ainsi que les actes administratifs en découlant.

**Article 3 : DIT QUE** les dépenses en résultant seront imputées soit sur le budget du service de la ville de Malakoff concerné, soit auprès de l'association, soit auprès du collectif d'habitants demandeur.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)